

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUIN 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
22	14	14 + 8

Date de convocation
5 juin 2024

Date d'affichage
5 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉREE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT et Julien SEYSSEL.

Représentées : Robert BESANÇON représenté par Laurent JEROME, Marcel CHRISTEL représenté par Christine ROBILLARD, Valérie PELLERIN représentée par Géraldine PEREE, Véronique STOLTZ représentée par Nicolas MENNETRIER, Sophie MENZIN représentée Laurence FOURNIER, Vincent BLANCHOT représenté par Urbain VELUT, Bruno LÉOTIER représenté par Marie-Laure HRVOJ, Yohan MULLER représenté par Julien SEYSSEL.

Laurent JEROME a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMAN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Voirie de Montherlant et tourne à gauche : demande de subventions

N° de délibération : 20240631

Madame HRVOJ expose :

Dans le cadre des travaux pour lesquels le candidat vient d'être retenu, la commune est éligible à des subventions.

Ces subventions provenant du département peuvent être demandées à différent titre et sur des bases différentes.

Voilà les demandes qu'il est proposé de formuler auprès du département : subvention au titre :

- ➔ des aménagements de bordures pour la réduction de la largeur de chaussée sur le RD20 à hauteur de 30% des travaux éligibles (base travaux éligibles suivant devis retenu de colas = 26 607 € HT * 30% = 7 982 € HT d'aides)
- ➔ des aménagements de sécurité sur le RD20 à hauteur de 25% des travaux éligibles (base travaux éligibles suivant devis retenu de colas = 10 000 € HT * 25% = 2 500 € HT d'aides)
- ➔ au titre de la maîtrise d'œuvre de C3i sur la base des travaux éligibles définis ci-dessus, à hauteur d'un taux de 3.68%, soit 386 € HT

- au titre de la reprise de la couche de roulement de la RD20 pour un montant de 21 425.50 € HT
- soit une aide totale sollicitée de 32 293.20 € HT

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte le plan de financement suivant pour la partie « Tourne à gauche et création d'un plateau surélevé »:

Montant TTC:	131 769,42 €
Montant HT :	109 807,95 €
Aide du département :	10 868,00 €
Autofinancement :	120 901,42 €

SOLLICITE le département de l'Aube pour les aides suivantes :

- aide au titre des aménagements de bordures pour la réduction de la largeur de chaussée sur le RD20 à hauteur de 30% des travaux éligibles soit 26 607 € HT * 30% = 7 982 €
- aide au titre des aménagements de sécurité sur le RD20 à hauteur de 25% des travaux éligibles soit 10 000 € HT * 25% = 2 500 €
- aide au titre de la maîtrise d'œuvre sur la base des travaux éligibles définis ci-dessus, à hauteur d'un taux de 3.68%, soit 386 €

CHARGE le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
14	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Laurent JEROME
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

